



Flash ASH

974

Se-Unsa

16, rue Jean Chatel B.P. 41 97461 Saint-Denis cedex

Tél. : 02 62 20 08 13 Fax : 02 62 21 58 65

E-mail : 974@se-unsas.org

Mercredi 25 juin 2014

Déléguée Départementale Carole FRAIMBAUD

tel : 0692 70-38-62

Un point sur les Groupes de Travail (GT) actuellement en cours au ministère :

GT RASED :

Pour rappel, le SE-UNSA **a combattu** les volontés du gouvernement de fondre les spécialisations en une seule (E/G), de voir intervenir majoritairement les maîtres de RASED en co-intervention dans les classes et de placer les personnels RASED en ressources des pôles de circonscription (non-rattachés aux écoles).

De ce fait, nous avons été entendus sur ces points précis :

- spécificité des maîtres E avec des interventions à dominante pédagogique est rappelée dans la nouvelle circulaire.
- Spécificité des maîtres G avec des interventions à dominante rééducative est également rappelée.

Ce sont des points forts auxquels le SE-UNSA est très attaché !

Les interventions des maîtres des RASED se font suivant les besoins des écoles, des élèves et après traitement des demandes d'aide. Il est rappelé dans la nouvelle circulaire que les aides doivent être concentrées sur un secteur défini prioritairement ainsi que sur un cycle en concertation avec l'IEN pour plus d'efficacité et que le manque de personnel ne permet pas une dispersion sur toute la circonscription.

Les missions de prévention du RASED sont à nouveau rappelées dans la nouvelle circulaire. Nous y tenons particulièrement sachant le rôle essentiel de la prévention auprès des élèves fragiles.

Les personnels RASED sont toujours cités comme personnels ressources auprès des enseignants de classe pour aider aux mises en place d'aides spécifiques en classe pour certains élèves dont les écoles ne peuvent être couvertes par les personnels RASED insuffisants sur le terrain.

Les Obligations Réglementaires de Services sont inchangées et se réfèrent toujours à la circulaire de février 2013 (04/02/13) qui fixent aux maîtres de RASED 24h devant élèves et 108h réparties entre les conseils d'écoles, les concertations avec les enseignants, les rencontres partenaires et parents et les synthèses RASED.

Les psychologues scolaires ont 24h de services sans précision de répartitions et définissent leurs interventions suivant les besoins du terrain. Un Groupe de Travail spécifique est attendu sur cette fonction à la rentrée. Un flash sera communiqué dès que nous en savons plus. Pour toutes questions, il est possible de me joindre au numéro suivant 0692703862. Le SE-UNSA demande l'intervention des psychologues scolaires au niveau du collège dans le cadre du passage de la 6^{ème} dans le cycle 3



Flash ASH 974

Mercredi 25 juin 2014

afin de faire la passation aux co-psy en cours d'année scolaire et ainsi ne pas rompre brutalement avec le travail effectué sur les 8 années de primaire. Les psychologues scolaires et les co-psy se retrouveraient (conditionnel) ainsi dans un même corps appelé « psychologues ». Nous rappelons que le terme psychologue « scolaire » est inadéquat et qu'il est préférable de signifié « psychologue intervenant dans le cadre scolaire » mais cela n'est pas encore défini. Nous en reparlerons après le GT de rentrée.

Pour rappel, il est signifié dans la circulaire que les animations pédagogiques ne sont pas obligatoires pour les maîtres de RASED (les psychologues sont dispensés de fait) et que toutes obligations de la part des IEN entraînent de défalquer ces heures sur le temps de travail et non des 108h.

Les frais de déplacement liés à la fonction sont à retourner aux IEN. N'hésitez pas à le faire. Le fait d'être rattaché à une école et non aux circonscriptions permet de les demander. Ce point a été très surveillé par le SE-UNSA.

Les départs en formation CAPA-SH sont insuffisants (toutes options confondues) sur tout le territoire. Nous rappelons au gouvernement que ceci est un marqueur fort sur la volonté de ce dernier de voir l'aide spécialisée aux élèves en difficulté ou en situation de handicap se renforcer et être efficace !

Les ESPE doivent mettre en place un plan de formation validé en CT national. Ceux-ci tardent à se mettre en place et cela entraîne un non-départ en formation. Nous serons attentifs sur ce point précis en sus du plan de formations « ordinaires ». Nous rappelons que la refonte de l'école est en partie conditionnée par une refonte des formations délivrées par les ESPE. Les plans de formations pour les spécialisations également. La formation doit être complète, de qualité et offrir aux stagiaires la plus grande garantie de réussite. Les modalités de formation sont actuellement en cours de discussion mais d'ores et déjà certaines ESPE ont mis en place des formations hybrides avec une formation de 18 mois dont 6 semaines de regroupement (essentiellement pour le mémoire) et le reste du temps sur support. La volonté est ici de ne pas trouver de personnel de remplacement ! Ce type de modalité est extrêmement épuisant pour les stagiaires et ne les placent pas en meilleures conditions de réussite. Pour RAPPEL, le CAPSAIS se préparait sur 2ANNEES ENTIERES.

Il est temps de redonner toute sa place à ces formations.

Les GT ULIS/CLIS

Elles sont en arrêt pour le moment (changement de ministre oblige...) et reprendront à la rentrée (pas de dates fixées).

A noter que sur tout le territoire, une augmentation des effectifs sans concertation avec les personnels est mise en place. Ceci est inadmissible. Il est impossible de travailler dans ces conditions sans avoir au préalable discuté des possibilités réelles d'inclusion d'élèves au-delà de 10



Flash ASH 974

Mercredi 25 juin 2014

en ULIS et 12 en CLIS. Certaines ULIS accueillent des élèves qui relèvent d'IME et qui, faute de place, ont une DOUBLE notification de la part de la MDPH (IME/ULIS, SEGPA/ULIS...)

Le travail des collègues s'en trouve considérablement alourdi et une augmentation des effectifs ne peut qu'entraîner un dysfonctionnement des structures. Nous notons une déperdition des personnels qui préfèrent quitter leur poste que de travailler dans des conditions difficiles et sans respect de la part de la hiérarchie. **Nous tirons la sonnette d'alarme et sur le plan départemental une motion à ce sujet a été déposée.**

Nous reviendrons sur le GT ULIS dès qu'il sera ré-ouvert mais une avancée sur les points soulevés plus haut est attendue. Egalement demandé par le SE-UNSA le versement de l'ISAE et le retour aux HSA ou au moins aux HSE non-pondérées (à 0,67 actuellement).

Les ORS seront également discutées pour une égalisation avec les collègues du secondaire.

GT SEGPA

Repoussé à la rentrée également. Rappel des actions pour l'ISAE :

<http://www.se-unsas.org/spip.php?article5971>

Les enseignants spécialisés de SEGPA demandent que les personnels RASED suivent les élèves de la structure sur la classe de 6^{ème} dans le cadre du passage de la classe de 6^{ème} dans le cycle 3. Notamment pour les élèves ayant bénéficiés d'un suivi RASED (comme c'est souvent le cas) afin de faciliter le passage au collège. Le SE-UNSA soutient cette demande dans la mesure où il y a une augmentation des postes RASED, les collègues étant déjà surchargés sans la prise en charge des 6^{ème} et note une volonté des personnels RASED dans le même sens.

Les dossiers examinés en CDO ne sont pas assez complets (sur l'ensemble du territoire national) en ce qui concerne les renseignements scolaires (disparates suivant les circonscriptions) et les collègues demandent une harmonisation nationale : notons que notre département est bien pourvu sur ce point, un travail de l'inspection ASH permet de retirer un dossier pédagogique avec des épreuves qui est complet donne une image assez complète de l'élève.

Certaines circonscriptions mettent en place une pré-commission (avec l'IEN, les personnels RASED, le psychologue et/ou le personnel du secteur social) afin de vérifier que tous les documents sont présents et complets. Cette pré-commission organisée par les IEN est demandée par l'ensemble des collègues.

Un point pose question aux collègues de SEGPA : le maintien devient exceptionnel alors que celui-ci est obligatoire pour le passage en SEGPA. Les classes de CM2 sont souvent surchargées de maintien, dernier recours pour l'élaboration du dossier SEGPA.



Flash ASH

974

Se-Unsa

16, rue Jean Chatel B.P. 41 97461 Saint-Denis cedex

Tél. : 02 62 20 08 13 Fax : 02 62 21 58 65

E-mail : 974@se-unsas.org

Mercredi 25 juin 2014

Le SE-UNSA rappelle qu'il est CONTRE la transformation de la structure en dispositif et ce pour 3 raisons :

- 1- L'équipe est réduite et formée.
- 2- Le nombre d'élèves est réduit
- 3- Le projet est particulier, réfléchi et adapté aux élèves de la structure.

Les élèves de SEGPA ne sont pas plus décrocheurs du système scolaire que les autres au sortir de la structure. C'est donc qu'elle fonctionne correctement et est adaptée.

Les classes de 6ème SEGPA ont tendance à se vider pour se remplir sur les niveaux de 5^{ème} et/ou 4^{ème}. Les collègues font l'analyse de cette déperdition par le manque de personnes RASED sur le terrain (plus assez nombreux) et par une méconnaissance de la structure de la part des parents (mauvaise image). Les collègues du secondaire se retrouvent donc à faire une demande après la 6^{ème}. Le passage de la classe de 6^{ème} au cycle 3 devrait renforcer cette désertion....

Il y a actuellement des expérimentations en cours sur les SEGPA notamment à Lille et nous examinons de près ces « essais ». Nous devons en tirer le maximum d'informations afin de prendre en compte ce qui fonctionne et ce qui doit être repensé.

Les GT EREA et directeurs de SEGPA sont repoussés à début juillet. Pas d'information actuellement.

En attendant les prochains GT à la rentrée, le SE-UNSA souhaite à tous d'excellentes vacances qui arrivent à grands pas !